

DÉCEMBRE 2022

www.brusvily.fr

# Brusvily

bulletin d'informations municipales

LE MAG



11

**LE BILLET DE LA  
COMMÈRE**

Histoire de micros

23

**CALENDRIER  
DES FÊTES**

2023

32

**IL ÉTAIT UNE  
FOIS...**

à Brusvily

# Sommaire

## Mairie

3 Place de l'Eglise  
22100 BRUSVILY  
Tél. 02.96.84.55.22  
Mail : [mairie@brusvily.fr](mailto:mairie@brusvily.fr)  
Site internet : [www.brusvily.fr](http://www.brusvily.fr)  
Page facebook :  
[@mairiebrusvily](https://www.facebook.com/mairiebrusvily)

## Horaires d'ouverture

Lundi, mardi, jeudi :  
9h – 12h / 14h – 17h  
Mercredi : fermé  
Vendredi, samedi :  
9h – 12h

## Permanences des élus

*Uniquement sur rendez-vous*

### Le Maire

Marie-Claire DOUENAT

### Les Adjoints

Evelyne BARDOU

Karl PIRON

Jacqueline LEYZOUR

Franck BRIEUC

## ► École Les Petits Loups

02 96 84 52 22

## ► École de Plumaudan

02 96 86 04 61

## ► Bibliothèque

[bibliotheque-brusvily@wanadoo.fr](mailto:bibliotheque-brusvily@wanadoo.fr)

## Direction de la publication

M<sup>me</sup> BARDOU Evelyne Adjointe

## Rédaction / montage

Jacqueline LEYZOUR,  
Anne DEBEIX, Colette PELOU,  
Suzanne PERINA et la Mairie  
de Brusvily

## Crédit photos

Freepik, mairie

## Tirage

570 exemplaires

## Création et impression

Impri' Média Bretagne  
02 96 39 23 50

Disponible également sur  
[www.brusvily.fr](http://www.brusvily.fr)

## 03 Mot du Maire

---

## 04 Informations Municipales

---

## 21 Informations Générales

---

## 23 Vie Associative

---

## 31 Brus'utile et ludik'

---

## 32 Focus sur...





Après ce bel été chaud et sec et ses festivités, chacun a repris ses activités.

Les associations et la municipalité ont activement fait vivre Brusvily par leurs manifestations tout au long de cette année. Nous avons pu participer à de bons moments et je tiens à remercier tous ceux qui se sont investis.

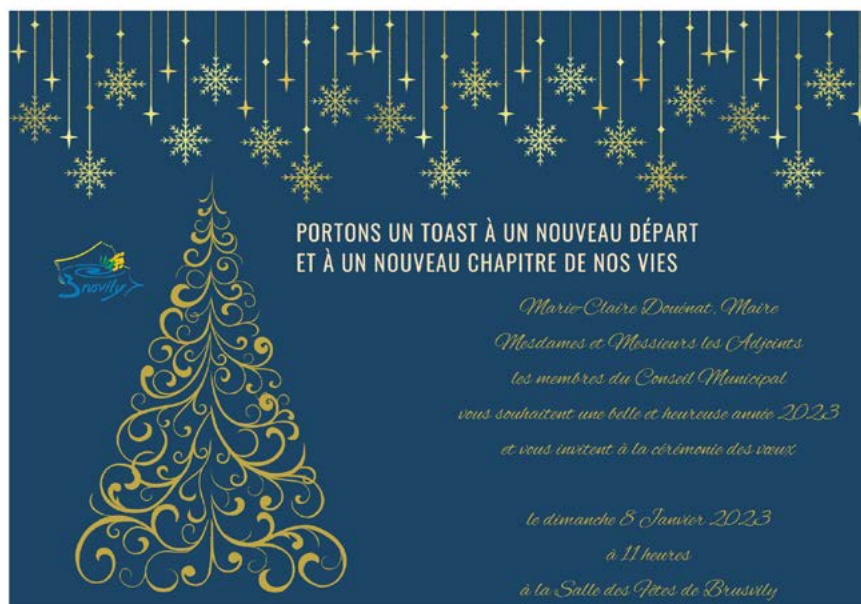
Mais l'année 2022 se termine sur une note bien pessimiste ! Et les sujets ne manquent pas, avec la guerre en Ukraine, le réchauffement climatique, la transition écologique et énergétique, la sécheresse avec un niveau d'eau assez bas, les risques de coupures d'eau et d'électricité, et l'augmentation des tarifs de l'énergie.

Afin de participer aux économies, le Conseil Municipal a pris la décision d'éteindre les candélabres du bourg à 21h et ceux des hameaux à 19h30. L'eau du cimetière a été coupée (sauf pour la Toussaint), par suite des décisions préfectorales. Pour préserver nos ressources en eau, des récupérateurs seront installés dans différents points de la commune. De petits gestes quotidiens permettent de faire des économies et nous sommes tous concernés. Les travaux de réaménagement de l'entrée nord du bourg sont achevés, après plusieurs contraintes (temps pluvieux, pénurie d'enrobé, problèmes d'approvisionnement etc...). Quant aux travaux de l'entrée sud, ils débuteront en début d'année 2023.

Je vous donne rendez-vous dimanche **8 janvier 2023 à 11h** à la Salle des Fêtes, pour vous présenter mes vœux et les projets en cours..

**Au nom de l'équipe municipale, je vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année.**

Marie-Claire DOUENAT



# Infos municipales

## PROJETS RÉALISÉS ET EN COURS

### Projets réalisés depuis le dernier bulletin d'informations municipales.

- ▶ Les travaux de réaménagement du bourg sont achevés pour la partie nord. Le démarrage de la partie sud est programmé début janvier 2023. Pour compléter ce réaménagement, la rue du 19 mars 1962 devient en sens unique dans le sens Rue de l'Ecotay vers la Rue de Dinan.
- ▶ Création d'un nouvel ossuaire au cimetière.
- ▶ Remplacement des poteaux et du filet du terrain de tennis.
- ▶ Achat d'une débroussailleuse.
- ▶ Pose de croix de Saint-André devant la boulangerie, en remplacement des jardinières qui ont été détériorées.
- ▶ Fourniture et pose d'un écran mural et support vidéo projecteur dans la salle d'honneur de la Mairie.
- ▶ Achat et remplacement d'un tableau à l'école.
- ▶ Remplacement du fourneau de la Salle des Fêtes.
- ▶ Acquisition d'une tondeuse Mulching.



Ossuaire au cimetière

### Projets en cours de réalisation.

- ▶ Acquisition d'une remorque plateau.
- ▶ Acquisition d'un nettoyeur haute pression.
- ▶ Fourniture et pose de nouvelles structures de jeux à l'école.
- ▶ Pose récupérateurs d'eau (atelier communal, cimetière ...).

4

## CHEMIN «LA LANDE DE DERRIÈRE»

Fortement dégradé par le passage de tracteurs, ce chemin a été complètement remis en état par une remise à niveau, l'apport de gravats et pose de buses. Le chantier a été exécuté par l'entreprise SAMSON, pour un coût de 10 017€ ce qui représente une dépense importante pour la commune.

**Merci aux utilisateurs de ce chemin d'éviter de l'emprunter par temps de pluie afin de le préserver.**



Chemin «La Lande de Derrière»

## MODIFICATIONS DES TARIFS COMMUNAUX

Délibération du Conseil Municipal du 17 octobre 2022

TARIFS LOCATIONS SALLE DES FÊTES (À PARTIR DU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2023)			
	Associations de la commune	Particuliers de la commune	Extérieurs commune
Repas, buffet dansant avec cuisine	200,00 €	290,00 €	400,00 €
Par jour supplémentaire	0,00 €	40,00 €	40,00 €
Bal, Concert	150,00 €	150,00 €	250,00 €
Concours cartes, loto, théâtre, spectacle	75,00 €	75,00 €	200,00 €
Vin d'honneur (sans cuisine)	50,00 €	80,00 €	150,00 €
Réunions diverses (AG ...)	0,00 €	0,00 €	150,00 €
Couvert complet/l'unité	0,20 €	0,20 €	0,40 €
Flûtes/l'unité	0,15 €	0,15 €	0,30 €
Electricité/kw (* sous réserve augmentation des tarifs)	0,20 €	0,20 €	0,20 €
Percolateur (hors location salle des fêtes)	5,00 €	5,00 €	15,00 €
Vin d'honneur (sans cuisine)	150,00 €	200,00 €	300,00 €
Forfait pour location avec repas à emporter (sans cuisine)	100,00 €		
Autre location à l'année par extérieur commune	Sur délibération		

TARIFS LOCATIONS SALLE DES SPORTS (À PARTIR DU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2023)			
	Associations de la commune	Particuliers de la commune	Extérieurs commune
Salle et auvent (avec 10 tables/20 bancs)	0,00 €	100,00 €	Non loués
Électricité	0,00 €	0,20 €	
Table supplémentaire ou hors location salle	0,00 €	1,50 €	3,00 €
Banc supplémentaire ou hors location salle	0,00 €	0,75 €	1,50 €

Il est rappelé aux locataires des tables et des bancs de bien vouloir respecter les horaires de retrait et de retour : 11h45 ou 13h30 les jours ouvrés des Services Techniques.

# Infos municipales

Délibération du Conseil Municipal du 17 octobre 2022

## TARIFS PHOTOCOPIES 2023

### Associations de la commune

	Papier blanc fourni par la Mairie	Papier couleur non fourni
A4 noir/blanc	0,30 €	0,20 €
A3 noir/blanc	0,40 €	0,30 €
A4 couleur	0,40 €	0,30 €
A3 couleur	0,50 €	0,40 €

### Particuliers de la commune

A4 noir/blanc	0,30 €
A3 noir/blanc	0,40 €
A4 couleur	0,40 €
A3 couleur	0,60 €

6

## NOUVEAUX HORAIRES D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

L'éclairage public sera éteint de

- ▶ 21h à 6h30 dans le bourg
- ▶ 19h30 à 6h30 dans les villages



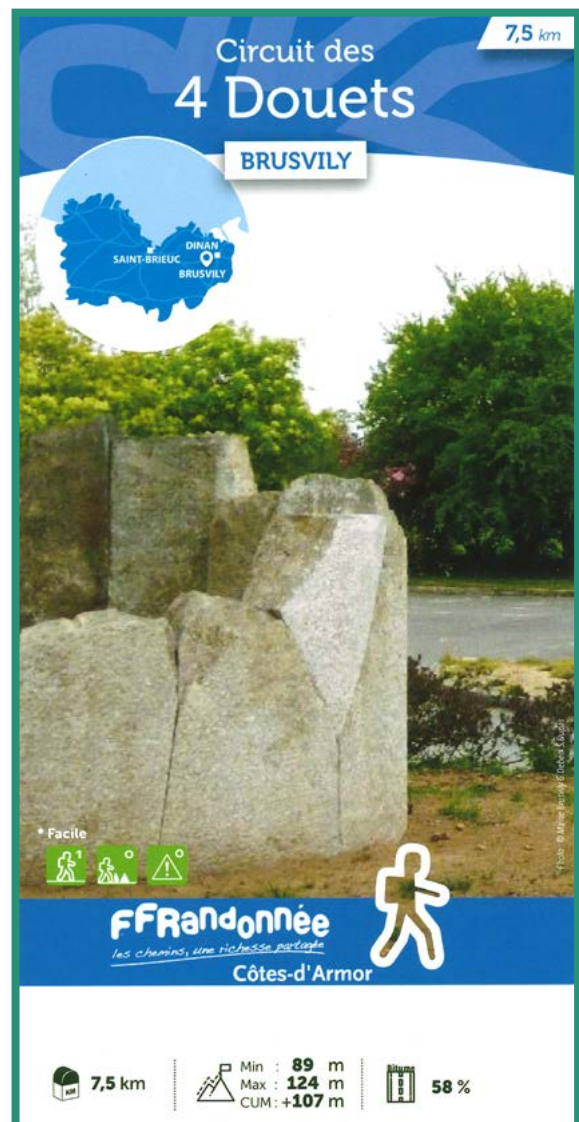
## CHEMINS DE RANDONNÉES

Le balisage des chemins de randonnées a été mis en place. Le circuit des 4 Douets et le circuit des Mézières sont accessibles à tous pour découvrir ou re-découvrir les richesses de notre commune.

**Les rando-fiches de ces 2 circuits sont disponibles à la mairie.**

Depuis que nous en parlions, eh bien, voilà, c'est fait. Nos deux chemins de randonnées sont désormais balisés, fléchés, et affichés dans les 2 dépliants à votre disposition à la mairie. Nous avons reçu l'aide des membres du club de randos de Pleslin-Trigavou et de la F.F.R. (Fédération Française de Randonnées).

D'ici peu, un panneau d'affichage sera posé sur le parking de la salle des fêtes avec les plans des circuits.



## BIBLIOTHÈQUE

**Les Bénévoles de la Bibliothèque ont organisé, lors de ce 2<sup>e</sup> semestre 2022, différentes animations :**

- ▶ La dictée pour toutes les générations le 17 juin.
- ▶ Un stand aux Brus'folies accompagné de leur fameux tipi le 29 août.
- ▶ Le troc aux plantes le 15 octobre.
- ▶ L'accueil des classes de l'école et de Tchoupi pour des matinées de lectures et emprunts de livre.
- ▶ La formation de certains bénévoles par la Bibliothèque des Côtes d'Armor (tapis de lecture et découverte de la rentrée littéraire avec une libraire) va permettre à ceux-ci d'être plus à l'aise pour l'accueil des petits et des grands.
- ▶ L'acquisition d'une « fabrique à histoires », financée par notre municipalité, permettra aux petits brusviliens de l'utiliser dans nos locaux.
- ▶ Un après-midi jeux de société le 3 décembre.
- ▶ Pour terminer, le 28 janvier 2023, aura lieu une exposition sur le « peuple des carrières » du Hinglé, belle exposition de notre patrimoine local.

***Si vous ne connaissez pas encore nos Bénévoles et/ou nos locaux, venez nous voir. Nous vous accueillerons avec plaisir.***





## ACTION SOCIALE - SERVICE AUX HABITANTS



Nouveau Logo

### Naturellement Brusvily

Après avoir divisé la commune par secteurs, c'est par groupe de 4 ou 5 personnes que les jurés mystères ont sillonné le bourg et les hameaux pour découvrir la beauté le charme et le naturel de nos maisons, jardins et arbres.

Environ trente lieux ont été retenus et les habitants concernés se sont retrouvés pour un pot de l'amitié le 2 décembre à la mairie. Un logo Naturellement Brusvily, créé et dessiné par Flavie Boguenet, et distinguant ces lieux leur a été remis à cette occasion.

### Cérémonies du 11 novembre

C'est avec respect et toujours accompagné de nos porte-drapeaux M. Raymond Glémée et M. Albert Raffray, que nous nous sommes réunis au monument aux morts. Le traditionnel repas organisé par la commission Action Sociale a été servi par Eric Thomas traiteur, et animé par la chanteuse Magalie Robert.

Ce fut l'occasion d'offrir à nos doyens M<sup>me</sup> Yvonne Lebret 94 ans et M. Jean Normand

97 ans un bouquet et une bouteille de champagne ! Un ballotin de chocolats a été offert aux plus de 90 ans, Denise Rouille 93 ans, André Simon 93 ans, Yves Ecolan 91 ans, Odette Ecolan 90 ans et Albert Lafranche 91ans.

Merci à nos décoratrices Marie-France Gouault et Jocelyne Hure pour la gerbe et le fleurissement de la salle !

À l'année prochaine !



9

## ÉCOLE LES PETITS LOUPS

Le 1<sup>er</sup> septembre 2022 petits et grands ont repris le chemin des écoliers. Quelques pleurs ! Mais quel bonheur de retrouver professeurs, ATSEM et Véronique à la cantine.

Nous souhaitons la bienvenue à Madame Valérie Petereau professeure de petite section.



Chantal, Véronique, Danièle, Caroline, Doriane et Patricia



M<sup>me</sup> GICQUEL, M<sup>me</sup> ACCOH, M<sup>me</sup> ROBILLARD, M<sup>me</sup> PETEREAU

# Infos municipales

## LES BRUS'FOLIES 2

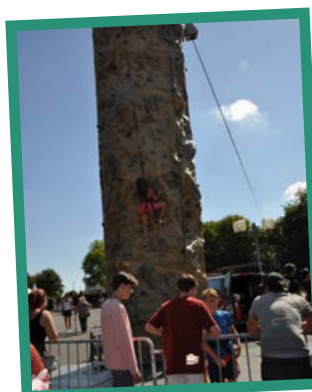
Samedi 27 août 2022 sur notre commune, a eu lieu le second forum des associations «Les Brus'Folies» organisé par la municipalité et encadré par la toute nouvelle équipe de bénévoles.

Celui-ci a eu beaucoup de succès avec plus de 800 visiteurs tout au long de l'après-midi. Tout cela, grâce à la participation des associations de la commune, mais également hors commune. Les petits comme les grands ont pu s'initier et découvrir les différentes activités proposées.

L'implication de l'Amicale Laïque du RPI Brusvily/Plumaudan, à la tenue de la buvette, a aussi été très appréciée puisque les bénéfices vont servir à organiser des sorties pour les enfants des deux écoles.

Toute cette manifestation a été animée par la troupe de Théâtre des «Ki'ka'Farces» de notre commune !

Un repas concert a clôturé cet événement en beauté et dans la bonne humeur. L'ensemble des conseillers représenté par M<sup>me</sup> le Maire remercie chaleureusement toutes les associations présentes pour la réussite de cette journée.



## LE BILLET DE LA COMMÈRE

### *Histoire de micros par La commère de l'Écotay*

Animer les Brus'folies, c'est un vrai boulot.

Les animateurs ont chacun leur micro et vont de stand en stand pour présenter les différentes associations au public.

Pour certaines, c'est facile, quelques mots, quelques questions-réponses, c'est clair, et ils poursuivent leur parcours. Pour d'autres, c'est plus compliqué. Prenez l'aïkido par exemple. Rien de tel qu'une bonne démonstration. On pose une question dans le micro et la réponse vient dans le vide car le bras est écarté et le micro regarde par terre.

- *Voyez, c'est facile dit le professeur, vous tenez l'agresseur comme ça, vous profitez de son élan...*

- *Oui, bien sûr, mais vous pouvez répéter cela dans le micro ?*

Ah le micro ! En voilà une affaire ! Parce-que, dans l'ensemble, ça ne se passe pas trop mal, sauf quand :

- *T'entends ce que je dis ? J'ai l'impression de parler dans le vide.*

- *Ah ben non. On ne t'entend plus. Dommage, c'était drôle ce que tu viens de dire...*

- *Mais si, ça fonctionne dit le technicien. C'est juste que tu ne parles pas assez fort.*

Alors les animateurs parlent fort et longtemps et il fait chaud.

17H30. Ils arrêtent... et courent une nouvelle fois à la buvette où l'eau ne leur a jamais paru aussi bonne.

Une petite extinction de voix en perspective ? Oui mais ils se sont bien amusés et espèrent que le public aura apprécié cette belle fête au village qui enrubanne joliment notre forum des associations.



# Infos municipales

## LES BRUSVILY KIDS !

Pour ces vacances de la Toussaint, les Brusvily Kids se sont amusés au bowling de Taden. Tout le monde en a bien profité et un esprit de compétition a pimenté les différentes parties.

Beaucoup de rire et bonne humeur ! Cet après-midi ludique a été clôturé avec une bonne gaufre au sucre et une boisson fraîche.



**Prochaine sortie mardi 15/02/2023**

À la Patinoire de Rennes  
Ouvert aux 8/17 ans

• **Covoiturage** •

Permanences à la bibliothèque les samedis  
28/01/2023 et 04/02/2023

12

## URBANISME

### PERMIS DE CONSTRUIRE

**PC 022 021 022 C 0005**

Rue du Presbytère

Construction d'une maison d'habitation

**PC 022 021 022 C 0007**

Rue du Pré Dième

Construction d'une maison d'habitation

**PC 022 021 022 C 0012**

Les Mézerettes

Rénovation d'une étable en maison  
d'habitation



## ÉTAT CIVIL

En raison de la mise en place du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), la loi nous impose de ne pas diffuser les données personnelles en matière d'État Civil.

### Naissances

Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier dernier, la commune compte **12 petits Brusviliens de plus**. Nos meilleurs vœux de santé et de prospérité aux nouveaux nés et toutes nos félicitations aux parents.

### Mariages

Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier, **4 heureux couples se sont unis** devant l'Officier de l'État Civil de Brusvily. Nous présentons aux mariés nos vœux de bonheur.

### Décès

Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier dernier, **6 Brusviliens** nous ont quittés. Nous présentons aux familles nos sincères condoléances.

## NOCES D'OR DE DANIE ET ALAIN BOULAU

Samedi 15 octobre, Marie-Claire Douénat, maire, et Évelyne Bardou, première adjointe, ont accueilli Alain et Danie Boulau à la mairie de Brusvily, pour relire l'acte de mariage du 14 octobre 1972, et retracer leur parcours.

Danie est née le 28 juin 1949 à Brusvily et Alain le 3 août 1949 à Dinan. Ils se sont connus à 12 ans dans le petit car des curés qui les emmenait au catéchisme. Ils se sont retrouvés à 21 ans pendant un bal à Brusvily, puis se sont mariés. De leur union sont nés 2 garçons, Thierry en 1973 et Hervé en 1975.

Danie a travaillé pendant 34 ans comme employée de banque à Dinan et Alain a exercé le métier de monteur de matériel de traite à Saint-Carné pendant 34 ans.

Ils sont en retraites depuis 2005 et sont tous les deux investis depuis plusieurs années dans l'Association de chasse de Brusvily. Ils profitent de leur temps libre en s'occupant de leurs petits-enfants, en bricolant, jardinant, et en se promenant en camping-car.



## EXTRAITS DES COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les comptes-rendus complets des conseils municipaux peuvent être consultés sur le site internet de la commune. Pour le bulletin, nous en faisons un condensé.

**LUNDI 9 MAI 2022**

### 1) Modification des commissions communales

Suite à la démission de M. JAMET-ROBERT Benoît en date du 4 mars 2022, M. BOULAU Yves a intégré le conseil municipal. Il convient donc de modifier certaines commissions communales. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : Décide de ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection du membre dans les commissions concernées désigne M. BOULAU Yves dans les commissions suivantes : urbanisme, voirie et travaux, préservation et valorisation du patrimoine.

### 2) Élection d'un délégué au Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire Brusvily/Plumaudan (S.I.R.S.)

Suite à la démission de M. JAMET-ROBERT Benoît, conseiller municipal et membre titulaire au sein du Syndicat Intercommunal Scolaire Brusvily/Plumaudan, il convient de remplacer l'élu sortant. M<sup>me</sup> DUPAS Sandrine est candidate. Le conseil municipal décide de voter à main levée. Vu le résultat du vote : M<sup>me</sup> DUPAS Sandrine est élue en qualité de délégué titulaire (15 voix).

### 3) Aménagement traversée du bourg RD 793 Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.)

M<sup>me</sup> BARDOU Evelyne rappelle qu'une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.) a été sollicitée en 2021 mais que la Préfecture n'a pas retenu le projet au titre de la programmation initiale 2021. Une nouvelle demande peut être déposée en intégrant l'avenant n°1 validé par le conseil municipal le 11 avril 2022. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : Décide de solliciter la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.) au titre de la programmation 2022, autorise M<sup>me</sup> le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

### 4) Vote des subventions aux associations – Année 2022

Evelyne BARDOU présente les propositions de subventions analysées par la commission des Finances. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (13 voix Pour, 2 abstentions : Claude ROBERT, Claudine DELACOURT), décide d'attribuer les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	MONTANT EN €
Association Sportive Bobital Brusvily (A.S.B.B.)	1 500.00
Association Communale de Chasse de Brusvily	150.00
Association de Gymnastique Volontaire (A.S.B. de Brusvily)	700.00

Amicale Laïque du RPI Brusvily-Plumaudan	700.00
Comité des fêtes	400.00
Amicale Cyclo de Brusvily	150.00
Association Brusvily Temps Libre (A.B.T.L.)	650.00
Association Enora Brusvily	150.00
Association Tchoupi Brusvily	400.00
F.N.A.C.A. du Guinefort	100.00
Association Rance Montgolfière	500.00
Chambre des Métiers et de l'Artisanat Côtes d'Armor	100.00
Association pour le Don du Sang Bénévole Dinan	20.00
Croix d'Or Alcool Assistance Dinan	20.00
Croix Rouge Française 22	20.00
Association Française des Sclérosés en Plaque (AFSEP) Blagnac	20.00
Ass. Départ. Protection Civile (ADPC 22)	30.00
Association Côtes d'Armor Leucémie Espoir 22	20.00
La Ligue contre le Cancer 22	20.00
Secours Catholique Saint-Brieuc	20.00
Adapei-Nouvelles Côtes d'Armor	20.00
Prométhée Côtes d'Armor	20.00
Eaux et Rivières de Bretagne	50.00
France Adot 22	20.00
Union Nationale des Familles et Amis de handicapés UNAFAM	20.00
Association La Pierre Le Bigaut – Mucoviscidose	20.00
Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)	20.00
Solidarité Pays de Dinan Banque Alimentaire	150.00
Association La Prévention routière Plérin	20.00
Association « Quatre Vaulx » - Les Mouettes St-Cast le Guildo	100.00
Solidarité Paysans Bretagne	50.00
Association Les Kiwanis	100.00
Bâtiment CFA Côtes d'Armor	100.00
Association Steredenn Dinan	50.00

## 5) Cimetière : Réalisation d'un ossuaire

Karl PIRON présente des devis relatifs à la réalisation d'un ossuaire. Le conseil municipal souhaite avoir plus de précisions et décide de reporter ce dossier à la prochaine réunion.

## 6) Urbanisme : Demande de levée d'une Orientation d'Aménagement Programmée (O.A.P.) – Parcelles C1770 et C1771

M<sup>me</sup> le Maire donne lecture d'un courrier de la propriétaire des parcelles C1770 et C1771 situées rue de la Croix aux Ailes et sollicitant la levée de l'Orientation d'Aménagement Programmée. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, (12 voix Pour, 1 abstention : Yves BOULAU, 2 voix contre : Claudine DELACOURT, Claude ROBERT) : Donne un avis favorable pour la levée de l'O.A.P. située sur les parcelles C1170 et C1771, mandate M<sup>me</sup> le Maire pour effectuer la démarche auprès de Dinan Agglomération.

## 7) Urbanisme : Demande de levée des emplacements réservés n° 16 et n° 19 – Parcelles C 1742 et C 1743

M<sup>me</sup> le Maire fait part d'un entretien avec le propriétaire des parcelles C 1742 et C 1743 situées rue de Dinan. Ces parcelles font l'objet d'emplacements réservés n° 16 et n° 19 au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé le 27 janvier 2020, modifié le 21 décembre 2020 et le 20 décembre 2021. L'emplacement n° 16 prévoit la création d'une liaison douce qui traverse la parcelle C 1743 et également la parcelle C 1565. L'emplacement n° 19 prévoit la création de logements pour la mixité sociale sur les parcelles C 1742 et C 1743. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (13 voix Pour, 2 abstentions : Claude ROBERT, Claudine DELACOURT), prononce la levée des emplacements réservés n° 16 et n° 19 sur ces trois parcelles, demande la modification du PLUi-H afin de prendre en compte la levée de ces emplacements, autorise M<sup>me</sup> le Maire à signer toutes pièces relatives à cette décision.

## 8) Acquisition d'emprise de voirie : parcelles C 1815 et C 1818 – rue du Puits

M<sup>me</sup> le Maire expose que les parcelles cadastrées C 1815 et C 1818 situées rue du Puits, font partie intégrante de la voie publique depuis de nombreuses années suite à l'élargissement de cette route. Les propriétaires de ces parcelles sollicitent la mairie pour régulariser cette emprise de voirie et propose la cession de ces parcelles au prix global de 1 euro. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (14 voix Pour, 1 abstention : Claude ROBERT), donne son accord pour régulariser cette emprise de voirie, accepte d'acquérir les parcelles C 1815 et C 1818 sur la base d'un euro (1 €) pour l'ensemble de ces biens, étant précisé que les frais de notaire seront à la charge de la commune, désigne Maître KERHARO Stéphane, notaire à Plélan-le-Petit, pour établir l'acte de vente correspondant qui regroupera les deux parcelles, mandate M<sup>me</sup> le Maire ou son représentant pour signer toutes pièces relatives à cette décision.

## 9) Acquisition d'un fourneau pour la salle des fêtes

Karl PIRON évoque la nécessité de remplacer le fourneau à la salle des fêtes et présente différents devis analysés par la commission des travaux. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le devis de la société Kerfroid (St-Samson sur Rance) pour l'acquisition d'un fourneau 6 feux sur four gaz pour un montant de 5 105.20 € HT, mandate M<sup>me</sup> le Maire pour signer toutes pièces relatives à cette décision.

## 10A) Acquisition d'une tondeuse mulching et d'une remorque plateau

Karl PIRON rappelle que la tonte du terrain des sports est effectuée par Dinan Agglomération. L'acquisition d'une tondeuse a été étudiée par la commission des travaux. Il présente des devis pour différents modèles avec l'option acquisition ou location. De plus, certaines tondeuses nécessitent un transport sur plateau. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : Décide de retenir l'offre mieux-disante de l'entreprise Jardiman, société du groupe MS Equipement pour la tondeuse « ZTRAK John Deere » au prix de 7 500.00 € HT. La remorque plateau n'est pas nécessaire pour ce modèle car elle pourra être transportée dans le camion. Mandate M<sup>me</sup> le Maire pour signer toutes pièces relatives à cette décision.

## 10B) Sollicitation du fonds de concours de Dinan Agglomération dans le cadre du défi Val-Vert

Les déchets végétaux déposés en déchèteries peuvent être gérés à l'échelle locale selon d'autres alternatives (compostage, paillage, mulching, broyage...) et donc permettre de limiter les apports de déchets végétaux en déchèteries, d'autant que les dépôts de déchets végétaux par les communes en déchèteries ne seront plus possibles à compter du 1er janvier 2023. Afin d'encourager ces pratiques, Dinan Agglomération a décidé de créer un défi Val-Vert consistant en un soutien des initiatives communales exemplaires, par l'attribution d'un fonds de concours en contrepartie d'un objectif de réduction des apports en déchèteries, d'un suivi des résultats et d'une promotion de la démarche auprès des habitants de la collectivité. Selon le règlement du défi Val-Vert, le taux de participation de Dinan Agglomération est fixé à 30% du montant HT, et plafonné à 5 000 € par commune et par an. La participation communale devra être égale à au moins 50 % du montant de la dépense, après déduction des subventions. Les investissements soutenus sont les premiers investissements de matériels de valorisation des déchets verts comme l'achat d'un broyeur, d'une tondeuse mulching, d'une plateforme de compostage (liste non exhaustive). Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Approuve le règlement du défi Val-Vert relatif à l'attribution de fonds de concours par Dinan Agglomération, Approuve la réalisation du projet d'acquisition d'une tondeuse mulching,

Autorise M<sup>me</sup> le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférant à cette affaire.

## **11) Dinan Agglomération : Adoption du Pacte Fiscal et Financier Solidaire 2021-2026 (P.F.F.S.)**

Suite à la validation du nouveau pacte fiscal et financier au conseil communautaire du 20 décembre 2021, il est demandé aux communes membres de l'agglomération de délibérer sur ce pacte fiscal. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : Décide d'adopter le Pacte Fiscal et Financier Solidaire (P.F.F.S.) annexé à la présente délibération, Autorise M<sup>me</sup> le Maire, ou son représentant, à signer la convention de reversement du foncier bâti sur les zones d'activités communautaires annexée à la présente délibération.

## **12) Dinan Agglomération : Avenant convention de gestion des eaux pluviales urbaines pour l'année 2022**

Dinan Agglomération exerce, depuis le 1er janvier 2020, les compétences définies par l'article L.5216-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment, au titre de ses compétences obligatoires, la compétence «eaux pluviales urbaines» au sens de l'article L.2226-1 du CGCT. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : Approuve la prorogation de la convention de gestion de service par laquelle Dinan Agglomération et la commune conviennent de l'organisation du service public de la gestion des eaux pluviales urbaines, Autorise M<sup>me</sup> le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant de prolongation de la convention de gestion des eaux pluviales urbaines après acceptation des termes par les parties, ainsi que tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

## **13) Affaires diverses**

a) Complémentaire santé communale

L'assurance AXA propose une offre promotionnelle « assurance santé » aux habitants en contrepartie d'une aide de la commune à l'information de cette offre. Ce sujet sera analysé lors d'une prochaine réunion.

b) Emprise de voirie La Bodinais

M<sup>me</sup> le Maire donne lecture d'un courrier relatif à une emprise de voirie sur la parcelle C1413 (492 m<sup>2</sup>) au lieu-dit La Bodinais. Le propriétaire a fait une proposition de cession de ce terrain sur la base de 35€/m<sup>2</sup>. Des informations complémentaires étant nécessaires, ce sujet est reporté à une prochaine réunion.

c) Lotissement Bel Air

Un sondage a été fait auprès des riverains pour l'implantation de deux stops à l'entrée et la sortie du lotissement de Bel Air. Des devis vont être demandés.

d) Terrain de boules

Karl PIRON propose de demander des devis pour la réfection du terrain de boules bretonnes. Ce sujet sera analysé en commission de travaux.

e) Gens du voyage

Karl PIRON présente un devis pour réaliser un talus et planter deux potelets rue des Huguettes afin de dissuader l'accès aux gens du voyage. M<sup>me</sup> le Maire précise que la commune doit obligatoirement accueillir les gens du voyage durant 48 h minimum

et qu'une durée de 15 jours est tolérée avant la mise en œuvre d'une procédure d'expulsion. Le conseil accepte le devis de l'entreprise Samson qui s'élève à 108 € HT.

f] Maisons fleuries

Cette année, la commission a décidé de changer la formule du concours des maisons fleuries. Un jury sélectionnera une maison par village pour son fleurissement (fleurs, originalité...) sans inscription préalable.

## **LUNDI 13 JUIN 2022**

### **1) Simplification comptable : Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023**

Le référentiel budgétaire et comptable M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions et métropoles offrant ainsi une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires. Considérant : Que la commune de Brusvily souhaite anticiper le passage en nomenclature M57, Que dans le cadre de cette anticipation, la collectivité doit adopter la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023, Que cette norme comptable s'appliquera à tous les budgets actuellement suivis en M14 : Budget commune et budget annexe Boucherie-supérette, Autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets avec application du plan comptable abrégé au 1er janvier 2023, Autorise M<sup>me</sup> le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération, Informe le Service de Gestion Comptable de Dinan de la candidature de la commune en tant que préfigurateur du référentiel budgétaire comptable M57.

### **2) Réforme relative aux règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales**

M<sup>me</sup> le maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés par les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité. À compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site internet. Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elle peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune : soit par affichage, soit par publication sur papier, soit par publication sous forme électronique. Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal. À défaut de délibération sur ce point au 1<sup>er</sup> juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date. Considérant la nécessité



de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune de Brusvily afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes, M<sup>me</sup> le Maire propose au conseil municipal d'opter pour la modalité suivante de publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire, ni un caractère individuel : publicité par affichage en mairie. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : Décide d'adopter la proposition du maire qui sera appliquée à compter du 1er juillet 2022.

### **3) Cimetière : Réalisation d'un ossuaire**

**Suite à la réunion du conseil municipal en date du 9 mai 2022, M<sup>me</sup> le Maire présente les devis relatifs à la réalisation d'un ossuaire.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré : (12 voix Pour, 3 abstentions : Anne DEBEIX + procuration, Michel MARIE) : Décide de retenir l'offre de la société ROC-ECLERC de Quévert (22) qui s'élève à 3717€ TTC : Ossuaire : 1 881€ TTC, Monument en granit : 1 836€ TTC, Mandate M<sup>me</sup> le Maire à signer toutes pièces relatives à cette décision.

### **4) Étude de faisabilité pour l'aménagement d'un lotissement attenant au lotissement des Courtils L'ADAC 22 a été sollicité pour réaliser une étude de faisabilité pour le projet d'aménagement d'un lotissement attenant au lotissement des Courtils.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : Accepte ce devis pour un montant de 360.00 € HT, Mandate M<sup>me</sup> le Maire pour signer toutes pièces relatives à cette décision.

### **5) Urbanisme : Demande de levée de l'emplacement réservé n° 13 situé sur les parcelles C690, C1701 et C1700 – rue de la Croix aux Ailes**

M<sup>me</sup> le Maire rappelle que le conseil municipal, lors de sa séance du 9 mai 2022, a donné un avis favorable pour la levée de l'Orientation d'Aménagement Programmée (O.A.P.) sur les parcelles C1770 et C1771 situées rue de la Croix aux Ailes attenantes à la parcelle C690. Après consultation auprès de Dinan Agglomération, il s'avère que cette procédure n'est pas possible. Cette O.A.P. concerne également la parcelle C690 sur laquelle l'emplacement réservé n° 13 a été inscrit au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Cet emplacement réservé empiète légèrement sur les parcelles C1700 et C1701. Les propriétaires des parcelles C1770, C1771 et C690 devront déposer un plan d'aménagement d'ensemble avant le dépôt de permis de construire, à condition que l'emplacement réservé n° 13 soit levé. M<sup>me</sup> le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur cette levée. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, (12 voix Pour, 3 abstentions : Jacqueline LEYZOUR, Claude ROBERT, Claudine DELACOURT) : Prononce la levée de l'emplacement réservé n° 13 sur ces trois parcelles, Demande la modification du PLUi-H afin de prendre en compte la levée de cet emplacement, Autorise M<sup>me</sup> le Maire à signer toutes pièces relatives à cette décision.

### **6) Urbanisme : Demande de levée de l'emplacement réservé n° 14 situé sur les parcelles C1148, C1149 et C1150 – rue de l'Ecotay**

Un emplacement réservé est inscrit au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sur les parcelles C1148, C1149 et C1150, rue de l'Ecotay. Le propriétaire des parcelles C1148 et C1150 sollicite la levée de cet emplacement réservé n° 14 où un projet de voie douce était prévu dans le cadre de l'étude urbaine. M<sup>me</sup> le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur cette levée. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (12 voix Pour, 3 abstentions : Karl PIRON, Claudine DELACOURT, Claude ROBERT) : Prononce la levée de l'emplacement réservé n° 14 sur les trois parcelles sus-citées, Demande la modification du PLUi-H afin de prendre en compte la levée de cet emplacement, Autorise M<sup>me</sup> le Maire à signer toutes pièces relatives à cette décision.

### **7) Régularisation emprise de voirie : parcelle C1413 – La Bodinais**

Suite à la réunion du conseil municipal en date du 9 mai 2022, M<sup>me</sup> le Maire rappelle le courrier du propriétaire de la parcelle cadastrée C1413 située au lieu-dit La Bodinais », sollicitant une régularisation d'une emprise de voirie sur cette parcelle. Cette parcelle fait partie intégrante de la voie publique depuis de nombreuses années suite à l'élargissement de cette route et l'entretien est effectué par la commune. Le propriétaire propose de céder cette bande de terrain d'une contenance de 492 m<sup>2</sup> au prix de 17 220 €, soit 35 €/m<sup>2</sup> auquel s'ajoute un préjudice estimé à 2 780 €. Les membres du conseil municipal estiment qu'il n'est pas cohérent de vouloir retenir pour valeur le prix au m<sup>2</sup> du terrain à bâtir puisque la configuration de la parcelle ne permet pas d'en faire un terrain à bâtir. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : Refuse l'acquisition de la parcelle C1413 au prix de 17 220 € ainsi que le préjudice estimé à 2 780 €, Donne son accord pour régulariser cette emprise de voirie au prix global d'un euro symbolique, étant précisé que les frais de notaire seront à la charge de la commune, Mandate M<sup>me</sup> le Maire pour notifier cette décision à l'intéressé et signer toutes pièces relatives à cette décision.

### **8) Convention de déneigement**

Dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.), il est recommandé de mettre en place une convention de déneigement. M<sup>me</sup> le Maire propose d'établir une convention de prestation de déneigement avec l'EARL de la Croix Domjean pour les accès des bâtiments publics. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : Décide d'établir la convention de déneigement avec l'EARL de la Croix Domjean, Autorise M<sup>me</sup> le Maire à signer la convention pour une durée d'un an, à compter du 1er octobre 2022, sur la base de 50 € TTC/l'heure.

### **9) Désignation d'un élu référent sécurité routière**

M<sup>me</sup> le Maire fait part d'un courrier du Préfet soulignant l'importance de la prise en compte de la sécurité routière dans les responsabilités exercées par les communes et invitant chaque conseil municipal à désigner un élu « référent sécurité routière ». Le conseil

municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : Désigne M. BARDOU André en qualité de référent sécurité routière.

## 10) Demande de location de la salle des fêtes pour l'association AQSAQ Danse

M<sup>me</sup> le Maire fait part d'une demande de location de la salle des fêtes par l'association AQSAQ Danse pour des cours de danses orientales traditionnelles une fois par semaine (le jeudi soir de préférence). Il convient d'émettre des réserves sur la disponibilité de la salle pour des manifestations ponctuelles organisées par les associations communales prioritaires Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (14 voix Pour, 1 contre : Claude ROBERT) : Décide de fixer le tarif de location de la salle des fêtes à 250 €/an pour l'association AQSAQ Danse ainsi que pour toutes demandes similaires par d'autres associations extérieures, Mandate M<sup>me</sup> le Maire pour signer toutes pièces relatives à cette décision.

## 11) Affaires diverses

a) Illuminations de Noël

M. BOULAU Yves propose de poser des câbles électriques permanents sur l'église et sur la mairie pour alimenter les illuminations de Noël. Le conseil municipal valide cette proposition.

b) Christ cimetière

M. MARIE Michel suggère de placer le Christ qui se trouve au fond du cimetière au presbytère. Cette proposition va être analysée.

## LUNDI 25 JUILLET 2022

### 1) Syndicat Départemental d'Energie : Extension de l'éclairage public rue du Pré Dième

M<sup>me</sup> le Maire présente le descriptif relatif à la fourniture et pose d'un mât avec deux luminaires rue du Pré Dième. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : Approuve le projet d'extension de l'éclairage public rue du Pré Dième pour un montant estimatif de 2 484€ TTC (coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie). Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

### 2) Travaux d'aménagement de la traversée du bourg : avenant n° 2

M<sup>me</sup> le Maire explique que, suite à la réalisation de la phase n° 2 bis (école – cimetière) des travaux d'aménagement de la traversée du bourg, il est nécessaire de renforcer la sécurité des piétons sur cette section (entre le 13 et le 17 rue de Dinan) afin d'écarter le cheminement piétonnier du bord de la chaussée. Afin de maximiser l'espace disponible et reprendre le dénivelé entre les deux terrains, il est proposé de mettre en place un mur de soutènement avec des traverses en bois. M<sup>me</sup> le Maire présente le devis de l'entreprise EVEN relatif à ces travaux complémentaires pour un montant de 22320€ HT. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : Vu les articles L.2194-1 du Code la Commande Publique (hypothèses n° 2 et 3), R.2194-

2 et R.2194-3, Accepte le devis de l'entreprise EVEN pour un montant de 22 320.00 € HT, Mandate M<sup>me</sup> le Maire pour signer l'avenant n° 2 ainsi que toutes pièces relatives à cette décision. Evelyne BARDOU fait part du refus de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour ces travaux. Une nouvelle demande va être déposée en 2023.

### 3) Acquisition d'une bande de terrain située rue de Dinan (parcelle C 1200)

M<sup>me</sup> le Maire expose qu'une bande de terrain appartenant à un privé, longe une partie de la rue de Dinan à l'entrée nord. Dans le cadre des travaux de sécurisation de la traversée du bourg, un cheminement piétonnier est prévu et l'acquisition de ce terrain permettrait de renforcer la sécurité des piétons. Le propriétaire de ce terrain propose la cession de cette parcelle cadastrée C 1200 d'une contenance de 220 m<sup>2</sup> au prix d'un euro symbolique. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : Accepte d'acquérir la parcelle C 1200 au prix d'un euro symbolique, étant précisé que les frais de notaire seront à la charge de la commune, Désigne Maître KERHARO Stéphane, notaire à Plélan-le-Petit, pour établir l'acte de vente correspondant, Mandate M<sup>me</sup> le Maire ou son représentant pour signer toutes pièces relatives à cette décision.

### 4) Acquisition d'un parking situé rue de Dinan (parcelle C 1214)

Suite à la demande de la mairie relative à l'acquisition de la parcelle C 1200 située rue de Dinan, le propriétaire de celle-ci propose de céder également à la commune la parcelle C 1214, au prix d'un euro symbolique. Cette parcelle d'une contenance de 276 m<sup>2</sup> a été aménagée en parking lors de la création d'un lotissement privé en 1983. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : Accepte d'acquérir la parcelle C 1214 au prix d'un euro, étant précisé que les frais de notaire seront à la charge de la commune, Désigne Maître KERHARO Stéphane, notaire à Plélan-le-Petit, pour établir l'acte de vente correspondant, Mandate M<sup>me</sup> le Maire ou son représentant pour signer toutes pièces relatives à cette décision.

### 5) Acquisition d'une emprise de voirie : parcelles C 1815 et C 1818 – rue du Puits

M<sup>me</sup> le Maire rappelle que le conseil municipal, lors de sa séance du 9 mai 2022, a décidé d'acquérir les parcelles cadastrées C 1815 (13 m<sup>2</sup>) et C 1818 (6 m<sup>2</sup>) situées rue du Puits, suite à la demande des propriétaires, dans le cadre d'une emprise de voirie. La parcelle C 1815 est hypothéquée et le coût de l'acte de mainlevée est évalué à 150 €. Les propriétaires de cette parcelle ne souhaitent pas prendre en charge ces frais. M<sup>me</sup> le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur la prise en charge de ces frais de mainlevée. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : Refuse de prendre en charge les frais d'acte de mainlevée pour la parcelle C 1815, Décide par conséquent d'annuler le projet d'acquisition de la parcelle C 1815, Décide de maintenir l'acquisition de la parcelle C 1818 et fixe

le prix à un euro symbolique, étant précisé que les frais de notaire seront à la charge de la commune, Désigne Maître KERHARO Stéphane, notaire à Plélan-le-Petit, pour établir l'acte de vente correspondant, Mandate M<sup>me</sup> le Maire ou son représentant pour signer toutes pièces relatives à cette décision.

## 6) Approbation du Contrat départemental de territoire 2022-2027

M<sup>me</sup> le Maire informe le conseil municipal de la mise en place par le Département des « Contrats départementaux de territoire » (CDT) pour la période 2022-2027. A l'occasion des différents temps d'échanges organisés par les Maisons du Département sur les territoires de février à avril dernier, le Département des Côtes d'Armor a rappelé sa volonté d'engager une nouvelle contractualisation territoriale pour la période 2022-2027, afin de poursuivre et renforcer la solidarité et le lien avec les communes et répondre aux besoins des costarmoricains.

Ce nouveau cadre contractuel répond aux objectifs suivants :

- Soutenir équitablement l'ensemble du territoire costarmoricain,
- Améliorer la visibilité de l'action départementale et des investissements réalisés sur les territoires,
- Soutenir les communes "rurales",
- Favoriser/Valoriser la mutualisation des projets structurants,
- Garantir/assurer la cohérence des politiques en faveur de la transition écologique et énergétique.

Considérant l'ensemble de ces éléments, Vu le Code général des collectivités territoriales, Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : Approuve les termes et modalités du « contrat départemental de territoire 2022-2027 » et ses annexes (n°1 : règlement d'intervention, n°2 : Charte départementale de visibilité) fixant le montant de l'enveloppe plafonnée de la commune à 129 427 € H.T. pour la durée du contrat ; Autorise M<sup>me</sup> le Maire ou son représentant, à procéder au versement de la cotisation pour l'année 2022, Autorise M<sup>me</sup> le Maire ou son représentant à signer le « contrat départemental de territoire 2022-2027 » ainsi que tout acte s'y rapportant.

## 7) Cimetière : Demande d'un particulier pour réalisation d'une chapelle en enfeu

M<sup>me</sup> le Maire présente la demande d'une famille de Brusvily souhaitant réaliser une chapelle en enfeu dans le cimetière. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, (11 voix Pour, 4 abstentions : Franck BRIEUC, Suzanne PERINA, Claude ROBERT, Evelyne BARDOU) : Emet un avis favorable à ce projet. Colette PELOU évoque l'accès difficile dans les allées du cimetière pour les personnes à mobilité réduite.

## 8) Contrat groupe d'assurance statutaire : procédure de mise en concurrence par le Centre de gestion

Le Centre de gestion des Côtes d'Armor a pour intention de proposer un contrat-groupe d'assurance statutaire garantissant les collectivités territoriales et les établissements publics adhérents contre les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires

(décès, accident du travail, maladie professionnelle, congé de longue maladie, congé de longue durée, maladie ordinaire, maternité...). Ce contrat a pour objet de regrouper des collectivités territoriales et des établissements publics à l'intérieur d'un marché d'assurance dit « police d'assurance collective à adhésion facultative ». La collectivité de Brusvily soumise à l'obligation de mise en concurrence de ses contrats d'assurances peut se joindre à la mise en concurrence effectuée par le CDG22. Le mandat donné au Centre de gestion par la présente délibération permet à la collectivité d'éviter de conduire sa propre consultation d'assurance. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : Décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence, lancée sur le fondement des articles L.2113-6 et L.2113-7, des articles L.2124-1 et suivants, des articles R.2124-1 et suivants, des articles R.2161-1 et suivants, R.2162-1 et suivants du Code de la Commande Publique, pour le contrat-groupe d'assurance statutaire que le CDG 22 va engager en 2023. Prend acte que les prestations, garanties et taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat-groupe d'assurance souscrit par le Centre de gestion à compter du 1er janvier 2024.

## 9) Affaires diverses

a) Dépenses dans le cadre de la délégation au Maire M<sup>me</sup> le Maire énumère les décisions prises dans le cadre de la délégation au Maire : Fourniture et pose écran mural + support vidéoprojecteur mairie : 1590.00€, Aspirateur salle des fêtes : 397.60€ HT, Cric pour tondeuse mulching : 400.00€ HT, Marchepied 9 marches (services techniques) : 261.00€ HT, Illuminations de Noël : 1 241.90€ HT, Tir du feu d'artifice : 500.00€ HT (+ 500.00 € HT pris en charge par le comité des fêtes), Débroussaileuse : 551.67 € HT, Panneaux lotissement Bel Air : 573.20€ HT, Barrières devant boulangerie : 694.60€ HT, Tableau école : 525.57€ HT, Poteaux + filet pour court tennis : 945.00€ HT.

b) Remorque tondeuse

Karl PIRON explique que la tondeuse mulching est trop large pour la transporter dans le camion. Des devis vont être demandés pour l'achat d'une remorque. La subvention « défi val-vert » pour la tondeuse a été accordée : 2 250 €

c) Bâtiment (C966) et d'un terrain (C1843) situés rue de Broons

Mme le Maire a recontacté les propriétaires du bâtiment sur la parcelle C966 et du terrain sur la parcelle C1843, rue de Broons, qui maintiennent le prix de vente sur la base de 45 €/m<sup>2</sup>. Le conseil municipal refuse cette proposition.

d) Projet lotissement

Une rencontre a eu lieu en mairie avec un lotisseur « Tera Développement » pour un projet de lotissement attenant à la rue des Courtils (20 lots).

e) Résidence seniors

Une rencontre a eu lieu en mairie avec l'organisme Néotoa pour le projet de construction de logements pour seniors.

f] Nuisances aire de jeux

Les propriétaires de la maison jouxtant l'aire de jeux se plaignent de nuisances sonores et visuelles. M<sup>me</sup> le Maire propose de poser un panneau pour le respect du voisinage. Pour le côté visuel sur la propriété, des panneaux pourraient être posés en haut du toboggan (suivant avis du fournisseur des jeux).

g] Bibliothèque

Anne DEBEIX propose d'attribuer un nom à la bibliothèque. Une boîte va être mise à disposition du public à la mairie pour les suggestions.

h] Maisons fleuries

Jacqueline LEYZOUR évoque l'idée de remettre un macaron « naturellement Brusvily » aux personnes sélectionnées dans le cadre des maisons fleuries.

## LUNDI 19 SEPTEMBRE 2022

### 1) Réalisation d'un emprunt : Travaux d'aménagement de la traversée du bourg

Afin de financer les travaux d'aménagement de la traversée du bourg, la commission des finances a analysé les différentes propositions des organismes bancaires consultés. Suite à la présentation du tableau de synthèse, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : Décide d'emprunter 200 000 € auprès du Caisse Régionale de Crédit Agricole mutuel des Côtes d'Armor, dans les conditions suivantes : Taux fixe : 2.40 %, Durée : 144 mois. L'annuité en capital est calculée sur le montant initial dès le 1er déblocage, les intérêts sont, eux, calculés sur les sommes débloquées. Les intérêts ne courront qu'à partir du jour du déblocage des fonds. L'assemblée confère toutes délégations utiles à Mme le Maire pour la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur, pour la réalisation de l'emprunt et l'acceptation des conditions de remboursement qui y seront insérées, pour soumettre la décision aux règles habituelles de publicité et de contrôle.

### 2) Travaux pour l'écoulement des eaux pluviales au lieu-dit « Sur les Vaux »

Karl PIRON explique que des travaux sont nécessaires pour l'écoulement des eaux pluviales au lieu-dit « Sur les Vaux » et présente un devis de l'entreprise SAMSON. Dans l'attente d'autres devis, le conseil municipal décide de reporter ce sujet à la prochaine réunion.

### 3) Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.)

Evelyne BARDOU rappelle qu'un Plan Communal de Sauvegarde est obligatoire. Celui-ci liste les actions à mettre en place en situation de crise. Le schéma d'alerte des responsables communaux est distribué aux conseillers. Le maire est le directeur des opérations de secours. Des fiches « actions » sont établies pour chaque responsable (Actions communales, Secrétariat, Logistique, Économie, Relations publiques). Un circuit d'alerte est défini en trois secteurs géographique. Des malles contenant des outils essentiels vont être constituées. Des lieux d'hébergements ont été listés avec des référents (salle des fêtes, salle d'activités, salle Jules Ferry, mairie, presbytère, etc...). Une réunion des responsables impliqués dans l'organisation du P.C.S. sera programmée. Le P.C.S. sera validé par le conseil municipal.

### 4) Convention de partenariat pour la mise en place d'une mutuelle communale

M<sup>me</sup> le Maire explique à l'assemblée que deux organismes d'assurance (Axa et Groupama) proposent à la commune de signer une convention de partenariat afin de donner aux habitants la possibilité de souscrire une complémentaire santé à des conditions et tarifs préférentiels. Cette démarche n'engendre aucun coût pour la commune qui n'interviendra pas dans les contrats signés entre les organismes et les administrés. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : Approuve le principe de la mise en place d'une mutuelle communale, Autorise M<sup>me</sup> le Maire à signer les conventions de partenariat avec les organismes d'assurance retenus à ce jour, à savoir, Axa et Groupama Loire Bretagne, s'engage à faire connaître ce partenariat à l'aide d'outils de communication existants.

### 5) Choix d'un nom pour la bibliothèque

Suite à la réunion du conseil municipal du 25 juillet dernier, une boîte a été mise à disposition du public afin de proposer des noms pour la bibliothèque. Anne DEBEIX énumère les différentes suggestions. Le choix va être fait ultérieurement.

### 6) Affaires diverses

a] Cimetière

L'ossuaire a été réalisé. Des devis vont être demandés pour consolider le calvaire. Depuis le 10 août, le département est placé en « crise sécheresse ». Des mesures d'interdiction et de restriction des usages de l'eau pour préserver la ressource ont été mises en place par le Préfet des Côtes d'Armor. Par conséquent, l'eau a été coupée au cimetière. Un récupérateur d'eau pourrait être installé au cimetière.

b] Travaux aménagement bourg

Un devis est présenté pour une surface supplémentaire en enrobé à l'entrée de la rue des Ecoles : 1 110 € HT. Le conseil municipal décide de ne pas donner suite.

## OFFRE DE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ COMMUNALE

La commune a été sollicitée par deux organismes d'assurance, le groupe Axa et Groupama, pour proposer une convention de partenariat afin de donner aux habitants



### Le groupe Axa propose deux offres :

L'offre de complémentaire santé communale : il s'agit d'une offre accessible à tous, quelque soit l'âge et sans questionnaire médical (Retraités, agriculteurs, professionnels, employés communaux, salariés sans contrat santé obligatoire, demandeurs d'emploi).

- ▶ Des tarifs réduits pour gagner en pouvoir d'achat
- ▶ Un conseiller de proximité
- ▶ Pas de questionnaire médical
- ▶ Pas d'avancement de frais grâce au réseau de partenaires (optique, dentaire et audio).
- ▶ Une offre implantée dans de nombreuses communes

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2020, il est possible de résilier son contrat à tout moment et cela n'entraîne aucun frais pour l'assuré.

L'offre dépendance communale : il s'agit de l'offre dépendance Entour'Age qui apporte une réponse complète au risque de dépendance.

- ▶ Rente mensuelle viagère en cas de dépendance
- ▶ En option, une garantie prévoit le remboursement des cotisations en cas de décès avant 85 ans sans être entré en dépendance
- ▶ Contrat orienté à la fois pour les personnes dépendantes, et pour les aidants familiaux pour lesquels la charge se retrouve particulièrement lourde.

Madame Marie HENRY sera présente au sein de la mairie de 9h à 17h :

- ▶ Jeudi 12 janvier 2023
- ▶ Jeudi 9 février 2023
- ▶ Jeudi 9 mars 2023

Prenez rendez-vous au **06 98 96 52 35**

ou par mail : [marie.henry@axa.fr](mailto:marie.henry@axa.fr)

la possibilité de souscrire une complémentaire santé à des conditions et tarifs préférentiels. Les conventions ont été signées entre la commune et ces 2 organismes.



## Groupama

**GROUPAMA propose une offre de protection maladie complémentaire** à tous les habitants à un tarif de groupe avantageux. Ces offres sont valables quel que soit l'âge sans questionnaire médical.

Madame Clémence BEAUCE de la compagnie d'assurance Groupama sera présente toute la journée sur RDV au sein de la mairie aux dates suivantes :

- ▶ Mardi 10 janvier 2023
- ▶ Jeudi 2 février 2023
- ▶ Mardi 7 mars 2023

Prenez rendez-vous au **06 38 82 08 54**

ou par mail :

[clemence.beauce@groupama-loire-bretagne.fr](mailto:clemence.beauce@groupama-loire-bretagne.fr)

En dehors de ses 3 dates et en cas de demandes urgentes ils vous est possible de prendre aussi sur RDV avec elle dans l'agence la plus proche de chez vous.



# Infos générales

## LE RUCHER DE L'ECOTAY

Curieux de la vie, passionné et désireux d'apprendre, Karl Piron s'est lancé depuis 2019 dans la production de miel avec son épouse Linda et Chantal, la maman de cette dernière.

Ensemble, ils font naître leurs propres reines et créent leurs essaims, permettant ainsi de pallier aux pertes de l'hiver causées par le varroa. Ce dernier est un parasite des abeilles apparu il y a environ 40 ans, et implique un traitement obligatoire des ruches. L'équipe d'apiculteurs fait également face au frelon asiatique, et malgré les pièges et destructions régulières de nids, certaines ruches sont touchées et inexploitable.

Aujourd'hui, le Rucher de l'Ecotay c'est 20 ruches et 4 types de miels différents. L'équipe apprend au travers de lectures et par la pratique. Il y a certes des erreurs mais c'est grâce à elles qu'ils apprennent, rectifient et progressent.

Les 4 sortes de miel produits sont :

- + **Miel de printemps** : le premier de la saison, très crémeux et doux les enfants l'adorent.
- + **Miel d'acacia** : il reste à l'état liquide contrairement aux autres miels.
- + **Miel toutes fleurs à tendance châtaignier** : cela s'explique du fait que les ruches sont installées dans des parcelles de bois à majorité plantées de châtaigniers.
- + **Miel de blé noir** : plus corsé, il se cristallise moins vite de par la différence de composition en sucres (fructose/glucose)

Si vous souhaitez vous aussi goûter aux miels du Rucher de l'Ecotay, Karl et son équipe se feront le plaisir de vous accueillir.

Karl et Linda : **06 32 51 90 26**  
[daline.p@hotmail.fr](mailto:daline.p@hotmail.fr)



## CALENDRIER DES FÊTES 2023

JANVIER	5	Galette des rois	A.B.T.L.
	8	Vœux du Maire	Municipalité
	14	Assemblée générale Galette des rois	A.S. Gym volontaire
	21	Repas	A.B.T.L.
	22	Loto	Amicale Laïque du R.P.I.
	27	Concours de belote	A.B.T.L.
	28	Expo peuple graniter	Bibliothèque
	29		
FÉVRIER	4	Repas	A.B.T.L.
	11	Repas tartiflette	A.S. Bobital-Brusvily
	25	Repas	Société de chasse
MARS	4	Opération Benne à ferraille	Amicale Laïque du R.P.I.
	5		
	6	Concours de belote	A.B.T.L.
	11	Couscous	A.S. Gym volontaire
	18	Plat à emporter	Association Enora
	25	Plat à emporter	Association Enora
AVRIL	1	Théâtre Kika'Farces	A.B.T.L.
	2	Théâtre Kika'Farces	A.B.T.L.
		Poulets grillés	A.S. Bobital-Brusvily
	22	Troc aux plantes	Bibliothèque
MAI	8	Commémoration du 8 Mai 1945	Municipalité
	26	Dictée	Bibliothèque
JUIN	4	Vide-grenier	Comité des Fêtes
	17	Tournoi de foot jeunes	A.S. Bobital-Brusvily
	18		
	29	Grillades	A.B.T.L.
JUILLET	8	Randonnée cyclos-VTT	Amicale cyclos
	9		
	16	Vide-grenier puériculture	Les Infantines de Brusvily
	22	Rando costumée "Le Grand Chemin"	Fête des Remparts
	30	Rando gourmande	Comité des Fêtes
AOÛT	26	Brus'folies	Municipalité
SEPTEMBRE	2	Tournoi palets et pétanque	A.S. Bobital-Brusvily
	3		
	7	Fête aux moules	Les Amis du Creux
	9	Grillades	A.B.T.L.
	10	Rando moto	Association Énora
10	Fête et nature	Au fil du temps	
OCTOBRE	7	AG et repas	A.B.T.L.
	8	Poulets grillés	A.S. Bobital-Brusvily
	14	Troc aux plantes	Bibliothèque
	21	Lez'arts créatifs	A.B.T.L.
	22		
NOVEMBRE	3	Concours de belote	A.B.T.L.
	11	Repas des aînés	Municipalité
		Cérémonie du 11 Novembre 1918	Municipalité
		Poulets grillés	Amicale cyclos
DÉCEMBRE	9	Spectacle de Noël	Amicale Laïque du R.P.I.
	11	Concours de belote	Amicale cyclos
	14	Goûter de Noël	A.B.T.L.
	15	Arbre de Noël	Municipalité

## AMICALE LAÏQUE DU RPI BRUSVILY-PLUMAUDAN



Rappelons-le, l'amicale laïque des deux écoles a pour but de financer les sorties et activités pédagogiques prévues par les enseignants du regroupement, ainsi qu'à offrir aux enfants des moments de convivialité.

Pour cette année scolaire, on espère pouvoir organiser tout une série d'actions si la situation sanitaire nous le permet.

### **Voici les actions envisagées pour cette belle année à venir :**

En Septembre a eu lieu la vente de saucissons,

En Novembre a eu lieu la vente de pizzas à l'occasion du premier match de foot de la coupe du monde.

En Décembre nous vendrons des gavottes, participerons au marché de Noël et se déroulera l'incontournable vente de sapins de Noël et le spectacle pour les enfants.

En Janvier nous proposerons une vente de galettes des rois ainsi qu'un objet personnalisé par les enfants des écoles en partenariat avec les enseignants.

En Février aura lieu notre premier Loto, venez nombreux.

En Mars, qui dit printemps dit grand ménage. Nous ferons donc venir la benne à ferraille et pour le réconfort, la semaine suivante nous organiserons un repas convivial dans une bonne ambiance.

En Avril pour Pâques, les supers chocolats tant attendus par les enfants et leurs parents seront au rendez-vous.

En Mai préparez vous à une autre vague de ménage, celui de vos greniers et armoires avec notre vide grenier et espérons-le accompagné de son super soleil ainsi que de l'équipe souriante de l'amicale. Restauration et buvette seront présentes pour tenir toute la journée.

En Juin un magnifique baptême de l'air sera effectué pour les CM2 avant qu'ils ne partent pour de nouvelles aventures au collège avec les grands...

Sans oublier la Kermesse avec les spectacles, les jeux et la rigolade.

Pour que toutes ces actions soient réalisables nous avons besoin de tous les bénévoles possibles alors n'hésitez pas, contactez-nous !! Un petit mot dans nos boîtes aux lettres situées devant l'école, un mail sur notre adresse [albp22@yahoo.com](mailto:albp22@yahoo.com) ou un mot sur notre page Facebook Brusvily Plumaudan. Vous serez tous les bienvenus que ce soit pour quelques heures ou pour nous aider tout au long de l'année.

L'Amicale Laïque du RPI Brusvily-Plumaudan tient à remercier les parents, les équipes enseignantes et le personnel des garderies pour l'investissement qu'ils pourront nous apporter lors de toutes nos actions réalisées et envisagées.

Alors si vous avez envie de partager un peu de votre temps avec nous, venez nous rejoindre !!! Et n'hésitez pas à partager vos idées de futures actions.

**Nous vous remercions.**



## ASSOCIATION SPORTIVE BOBITAL-BRUSVILY

La saison 2022-2023 a débuté dès la fin juillet pour l'équipe senior, suivie au mois d'août des jeunes foots à 11, des U12/13 et enfin début septembre pour le foot animation.

Cette année, le club repart avec une équipe senior évoluant en D2, une équipe vétérans, une équipe U16 en D2, une équipe U15 en D3 et l'école de foot (U6 à U13).

Le club maintient ses effectifs car cette année, c'est encore 150 licenciés toutes catégories confondues qui œuvrent pour la dynamique du club, dont 40 jeunes qui ont rejoint l'école de foot.

A partir du mois de novembre, la sollicitation des terrains se fera de la façon suivante :  
BRUSVILY : lundi soir, mercredi après-midi, vendredi soir et samedi la journée  
BOBITAL : mercredi soir, vendredi soir, samedi après-midi et dimanche après-midi.

Pour tous renseignements, contacter Gilles LEVAVASSEUR (06 33 88 30 44) ou Philippe HEUVELINE (06 26 48 81 29).

**Bonnes fêtes de fin d'année.**

Le bureau



## ASSOCIATION BRUSVILY TEMPS LIBRE

Les activités de la saison 2021-2022 n'ont pas été très nombreuses mais se sont terminées, comme chaque année par une journée grillades le 30 juin 2022 (60 personnes inscrites).

Cette saison (septembre 2022 à juin 2023), c'est décidé, l'ABTL reprend ses activités.

La saison a commencé dès le 8 septembre par la journée grillades au terrain des sports de Brusvily. Les 60 personnes inscrites sont reparties enchantées, des retrouvailles sympathiques et conviviales, chacun y est allé de sa petite histoire, de quelques chants et un petit loto au cours duquel certains ont gagné un lot.

A vos calendriers :

Jeudi 5 janvier 2023 : galette des rois

Lundi 6 mars 2023 : concours de belote

L'ABTL c'est aussi :

- Une sortie le mercredi 9 novembre avec les Cars Roger de Réminiac (56), « Une journée pas comme les autres », spectacle de cirque le matin à Mauron (56), ensuite direction Josselin pour un repas et après-midi dansant, 38 personnes inscrites.

- Le 1<sup>er</sup> et 2 avril 2023 représentation théâtrale des Ki'Ka'Farces, qui vous proposeront une pièce écrite par Vivien Lheraux, « Avez-vous embrassé le coq ? »

- Le jeudi 29 juin 2022 journée grillades pour tous les adhérents.

- Le Salon Lez'Arts Créatifs les samedi 21 et dimanche 22 octobre 2023. Avis aux artistes désirant y participer !

Les amateurs de marche sont attendus tous les mercredis après-midi et vendredis après-midi. Départ du parking de la Salle des Fêtes à 14h. Venez nombreux...

L'association fonctionne grâce à la participation des bénévoles de la section, nous leur adressons un grand merci.

Si vous souhaitez intégrer l'association n'hésitez pas à nous contacter [abtl.brusvily@gmail.com](mailto:abtl.brusvily@gmail.com)

La troupe des Ki'Ka'Farces recherche pour son prochain spectacle des costumes et accessoires fin XIX<sup>e</sup> siècle :

- 1 costume de bourgeoise avec ombrelle et chapeau
- 1 costume de bourgeois avec haut de forme
- 1 costume de curé avec barrette
- 2 costumes de domestiques (homme et femme)

Même des costumes incomplets ou accessoires seuls seraient utiles. Le tout en prêt ou en don. La troupe n'a pas de sous mais beaucoup de gratitude ! D'avance, merci.

**Pour contact : Suzanne 06 61 16 82 35**

**Evelyne 06 20 72 49 69**



TCHOUPI



À Tchoupi,  
on s'amuse, on  
décore la salle Jules  
FERRY, on fête les  
anniversaires et on  
fait des sorties  
comme ici au  
grand aquarium  
de St Malo.



# Vie associative

## ASB EPGV BRUSVILY

*Vous avez besoin de vous remettre en forme, de renforcer vos capacités physiques, d'améliorer votre tonus musculaire... Ou tout simplement de passer un moment de bien-être en groupe dans la bonne humeur ?*

**Vous êtes les bienvenus dans notre club de gym de Brusvily !**

La séance de gymnastique volontaire est multi-activités et fait travailler toutes les capacités physiques : souplesse, renforcement musculaire, habileté, équilibre, cardio-respiratoire et aussi cognitives en faisant travailler la mémoire. La cotisation annuelle de 65 euros permet de régler la licence et l'assurance auprès de la FFEPGV à laquelle l'association est affiliée, de payer le salaire d'une animatrice sportive qui intervient de septembre à juin de l'année suivante, et d'organiser des moments de convivialité au cours de l'année. L'assemblée Générale annuelle aura lieu le 14 janvier 2023, pour le faire le bilan de la saison 2021-2022.

L'ASB organisera un « repas à emporter », comme chaque année depuis le COVID, le samedi 11 mars 2023. Fin juin tout le monde se retrouvera autour d'un pot de l'amitié afin de clôturer de façon conviviale la fin de l'année sportive et se donner rendez-vous pour la rentrée de septembre.

La rentrée a eu lieu le 21 septembre 2022, Venez nous retrouver tous les mercredis au cours dispensés par Maryline :

- 9h30 à 10h30 gym douce
- 10h45 à 11h45 gym douce
- 20h30 à 21h30 gym tonic

**Contact : 06 09 57 68 11**



## LES ENFANTINES DE BRUSVILY



Après notre mois de repos annuel, nous avons repris nos activités au sein de notre association en incluant un atelier sensoriel pieds/mains.

En effet, nous avons préparé plusieurs récipients avec différentes matières pour que nos petits bouts de choux puissent éveiller leurs sens. Nous avons également acheté de nouvelles choses que nous avons incluses dans notre atelier motricité pour varier les plaisirs. Notre atelier musique se passe maintenant en 3 phases en utilisant la méthode Montessori en premier lieu, ensuite en accompagnant l'enfant à l'utilisation des divers instruments puis de la motricité musicale.

Nous réalisons un atelier LSF (Langue des Signes Française) à chaque vacances scolaires (contes et comptines). Nous avons le projet de faire venir dans la salle Jules Ferry de nouveaux intervenants que nous avons rencontrés dernièrement.



## L'AMICALE CYCLO NE FAIT PAS DE TRÊVE HIVERNALE...

Les cyclos de Brusvily accumulent les kilomètres tout au long de l'année. De Janvier à Décembre, des circuits sont planifiés pour les deux sorties hebdomadaires. Les itinéraires sont choisis en privilégiant les routes à faible trafic afin d'optimiser la sécurité. Deux groupes sont formés le dimanche matin en fonction du niveau de forme et des souhaits de chacun. Un groupe unique est au départ le mercredi et toutes les sorties se terminent au local mis à disposition près du complexe scolaire, pour un moment de convivialité et d'échanges.

Comptant vingt-sept licenciés, le club a connu deux temps forts cette année :

- Une grande affluence sur les randonnées organisées le 10 Juillet dernier, pour les routiers, les vététistes, et les randonneurs à pied.
- Le traditionnel pique-nique familial à l'étang des Clossiaux en Septembre.

Les adhérents participent aussi aux randonnées organisées par les clubs voisins, et certains sont présents sur des épreuves de longue distance ou des séjours itinérants. Quelques uns ont désormais opté pour un vélo à assistance électrique, ce qui permet de pratiquer un « sport-santé » quelque soit son niveau et ses motivations. Cette année, nos tenues ayant été « relookées » avec des couleurs du plus bel effet, nous invitons ceux qui souhaiteraient pédaler avec nous, à venir en essayer une... Ils seront les bienvenus !

**Renseignements : 06 89 91 78 56**



# Vie associative

## JOUTES NAUTIQUES KIWANIS

Le 15 Juillet dernier, l'équipe de Brusvily a représenté la commune aux Joutes Nautiques de Kiwanis, au port de Dinan-Lanvallay.

**Bravo à eux pour leur participation.**



## AQSAQ DANSE

Depuis le 15 septembre 2022, l'association AQSAQ DANSE de Dinard propose des cours de « Danses tziganes du monde » le jeudi de 19h à 20h30 à la Salle des Fêtes de Brusvily.

Pour tout public à partir de 16 ans. **1 cours d'essai offert.**

Retrouvez Katia HARABASZ sur son site internet <https://www.aqsaqdanse.fr/>

**Tél : 06 12 55 09 05 – kharabasz@yahoo.fr**



**ASSOCIATION ENORA**

### L'ASSOCIATION ENORA RECRUTE

#### **Nous recherchons :**

##### **Secrétaire**

Aide à la constitution du dossier destiné à la Sous-Préfecture, pour la déclaration de la balade Moto, communication auprès des communes.

##### **Communication**

Renforcer notre communication par tous les moyens disponibles : presse, réseaux sociaux, radio, affiches, flyers, banderolles...

##### **Sécurisation des routes**

Sécuriser le passage du convoi, aux carrefours dangereux, essentiellement au départ et à l'arrivée du convoi, à Brusvily. Pour information, tous les ans, nous recherchons 25 personnes, pour parvenir à une organisation sécurisée.

##### **Accueil du public**

Améliorer l'accueil du public, à Brusvily.

##### **A nos côtés, vous pourrez ainsi participer aux actions de l'Association**

Soutien financier au Service d'Onco-Hématologie de l'hôpital Sud de Rennes (aménagement et adaptation des locaux et du mobilier aux enfants hospitalisés), participation à l'amélioration du quotidien des jeunes patients (matériel pédagogique, casques de réalité virtuelle, tablettes numériques), aide financière, ponctuelle, d'urgence, aux familles brutalement en situation de difficulté, suite à la maladie de leur enfant (frais d'hébergement, de route, alors que l'un des membres du couple se voit obligé de prendre une disponibilité professionnelle), concrétiser le rêve d'un enfant (ce qui contribue également au soutien moral de sa famille).

**Toutes les bonnes volontés seront accueillies et pourront renforcer le bureau et les équipes de bénévoles, contactez-nous : [asso.enora@orange.fr](mailto:asso.enora@orange.fr)**



## ÉCONOMIES D'ÉLECTRICITÉ

### Combien vous coûte votre box ?

Un ensemble décodeur TV et box internet consomme en moyenne 200 kWh/an et vous coûterait donc **36 euros en moyenne** soit plus qu'un réfrigérateur classique (200 kWh/an) Certains modèles atteignent même 300 kWh.

Les différents fournisseurs réfléchissent pour nous fournir des box plus économes d'ici peu. D'après l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes, on pourrait comparer la consommation des box internet allumées en permanence à celle de deux à trois réacteurs nucléaires sur tout le territoire français. Pour rappel, le kWh (kilowattheure) coûtant environ 0.18 € en ce moment, pensez donc à couper votre box tous les soirs ou en période d'absence prolongée !  
**La planète (notre planète) ne s'en portera que Mieux !**

### Votre télévision ?

Beaucoup de paramètres (taille, type, technologie, etc.) comptent pour évaluer les consommations des téléviseurs. Nous utilisons comme base de calcul, une utilisation de la TV pendant 5 h/jour et 365 jours.

- Un téléviseur avec tube cathodique consomme environ 100 W/h soit 32.85 €/an
- Un téléviseur LCD consomme 170 W/h en moyenne soit coût de 55.80 €/an
- Un téléviseur plasma a une puissance moyenne de 350 W/h soit coût de 115 €/an
- Le téléviseur LED a une puissance de 70 W/h en moyenne soit coût de 23 €/an
- La télévision OLED consomme 40 W/h maximum soit coût de 13.14 €/an

Vos appareils électriques restés en veille continuent de consommer de l'énergie. L'A.D.E.M.E. souligne que débrancher vos appareils électriques en veille vous permettrait d'économiser environ 80 € sur votre facture d'électricité annuelle. Pensez aux prises multiples avec interrupteur M/A pour faire baisser vos consommations électriques.

### Le top 5 des appareils qui consomment le plus :

1. Le Réfrigérateur (sachez que 5 mm de givre, 50% de consommation supplémentaire)
2. Le congélateur (idem que pour le réfrigérateur)
3. La Table de cuisson (mettez un couvercle sur vos cuissons (économie de 40%))
4. Le Sèche-linge (séchez en extérieur lorsque cela est possible) 15% de votre conso.
5. Exæquo le Lave-linge & le Lave-vaisselle, préférez une utilisation durant les heures creuses ou optez pour une machine à laver catégorie A et un programme économique si vous en avez la possibilité pour votre lave-vaisselle (même s'il est plus long, il est moins énergivore)

### Comment éviter de surconsommer de l'électricité ?

Opter pour des gestes simples au quotidien vous permettrait de faire baisser votre consommation (couvercles, appareils pleins, dégivrages). Lorsque vous n'utilisez pas vos appareils électriques, débranchez-les car beaucoup continuent à consommer à l'arrêt. Une erreur que nous faisons tous et qu'il faut aussi éviter au maximum est de laisser les chargeurs de nos téléphones branchés. Vous pouvez également remplacer les ampoules classiques par des LED.

**Si vous souhaitez de plus amples conseils appelez l'ABIEG : 07 86 56 95 42**



# Il était une fois... à Brusvily

Christian Jacques Thomas a fait parvenir à la Mairie un document qui devrait intéresser les Brusviliens. Il s'agit d'une lettre manuscrite adressée le 27 février 1950 à Ernest Manivel qui était à l'époque Maire de Brusvily, et grand-oncle de Christian-Jacques Thomas.

Ce courrier écrit par Joseph François Lebreton, né à Brusvily en 1884, fils de Mathurin Lebreton et de Henriette Jamet sollicitait une aide financière.

Ancien missionnaire en Chine, il était curé de Barlieu.

Cette lettre est aussi un hommage à la famille Manivel dont le grand-père du Maire était boulanger.

Barlieu (Gers) le 27 février 1950

Monsieur le maire

Pour obtenir l'allocation des économiquement faibles je vous avais demandé un extrait de naissance que vous avez bien voulu m'envoyer ce dont je vous remercie. Meantenant il s'agit d'obtenir une carte demandant droit à l'assistance médicale, et a un arçage par an sur les Chemins de fer en France, et il me faut un nouveau témoignage, extrait de naissance, de mon pays d'origine. Vous voudrez bien encore me rendre la service. L'aimable lettre que je reçus de votre lieuvillon me rappela de bien deux souvenirs du temps déjà lointain où je fréquentais l'école de Brusvily. Votre père, le père Mathurin, comme on l'appelait alors, venant puiser de l'écum au puits, devant chez Robert (le sergent) et chassant gentiment le hibambella de gros bois sur la margelle du puits me venant à la mémoire. Mais c'est surtout votre grand-père Mathurin que tous les enfants chérissaient l'asturant le pain sur la table du Creux, il nous prenait dans sa venture quand elle était vide, et si elle était pleine de pain, on s'accablait en dessus et jamais le bon père Mathurin ne rass

demant de coups de fuet. C'était un homme d'une bonté légendaire. Je suis persuadé que dans la famille Manivel cette tradition de bonté et d'obligance continue. Le fait de savoir le petit fils du Père Mathurin recevoir de la commune, indique assez la confiance que vous avez en moi.

Veuillez agréer, cher monsieur Manivel l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

J. Lebreton

curé de Barlieu Gers